



Liberté • Égalité • Fraternité

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE GOURIN (56110)

Enquête publique sur la demande de permis de construire n°05606615A0005 portant sur l'édification d'un centre de distribution frigorifique, la mise aux normes de la station d'épuration avec construction d'un hangar à boues et d'un bassin de décantation et création de réserves d'eau incendie

Par arrêté en date du 21 mai 2015, le Maire de la Commune de Gourin a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 05606615A0005, dont le pétitionnaire est la société ARDO SA ,sise ZI de Guerneac'h à GOURIN (56110) ,représentée par M Claude VILLAIN .

L'enquête publique se déroulera du **15 juin 2015 au 15 juillet 2015 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le siège d'enquête est fixé à la mairie de GOURIN.

NOMINATION DES COMMISSAIRES-ENQUETEURS

Par décision du 6 mai 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de RENNES a désigné Madame Sandrine AUGUET commissaire enquêteur titulaire et Madame Christine BOSSE commissaire enquêteur suppléant.

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête publique, comprenant le projet de permis de construire et l'étude d'impact, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de GOURIN pendant 31 jours aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 15 juin 2015 au 15 juillet 2015 inclus :

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi	8h30-12h00	13h30-18h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Jedi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	13h30-17h00
Samedi	9h00-12h00	

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de GOURIN, 24 rue Jacques Rodallec 56110 GOURIN, pendant toute la durée de l'enquête. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

PERMANENCES DE L'ENQUETE

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de GOURIN les jours et heures suivants :

- le Mercredi 17 juin 2015, de 14h00 à 17h00
- le Mercredi 24 juin 2015, de 14h00 à 17h00
- le Samedi 4 juillet 2015, de 9h00 à 12h00
- le Mercredi 15 juillet 2015, de 14h00 à 17h00

CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE –RAPPORT ET CONCLUSIONS

A la fin de l'enquête, le registre d'enquête, sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur transmettra l'exemplaire du dossier soumis à enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et ses conclusions motivées au maire de GOURIN dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Il adressera simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées à Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de GOURIN, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne pourra également en prendre connaissance sur le site internet de la commune de GOURIN (<http://www.gourin.fr>).

DECISIONS DEVANT INTERVENIR A L'ISSUE DE L'ENQUETE

Le Maire de Gourin statuera sur la demande présentée, au vu des avis requis par les textes réglementaires, par un permis de construire pouvant être assorti de prescriptions, ou par un refus.

Le Maire,

David LE SOLLIEC